

Projet de loi Travail : le 49.3 utilisé - inadmissible !

18 mai 2016



----- Communiqué de presse

Projet de loi Travail : le 49.3 utilisé : inadmissible !

Alors que depuis plus de deux mois les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU, et Solidaires sont mobilisées avec les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es, pour le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement confisque le débat parlementaire en utilisant le 49-3.

En appliquant de façon aussi brutale le 49-3, le gouvernement, sous la pression du MEDEF, envoie un message clair sur ses intentions d'appliquer sans discussion ce projet de loi dont le contenu est une succession de mesures plus régressives : les unes que les autres : inversion de la hiérarchie des normes via des accords d'entreprises dérogatoires au Code du travail, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en cause des organisations syndicales, etc...

Personne ne peut imaginer que la fonction publique sera épargnée. En effet, si les garanties collectives disparaissent dans le privé, il y a fort à craindre que les garanties collectives statutaires du public soient également remises en cause.

Cette situation inacceptable renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées les 12 et 17 mai sur tout le territoire.

C'est pourquoi, les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU, et Solidaires invitent, partout où c'est possible, l'ensemble des personnels à se réunir en assemblées générales pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU, et Solidaires appellent leurs organisations à s'inscrire largement dans les nouvelles journées de grèves et manifestations à venir, à commencer par le jeudi 19 mai 2016 afin d'obtenir le retrait du projet de loi Travail.

Fait à PARIS, le 18 mai 2016



Alors que depuis plus de deux mois les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU, et Solidaires sont mobilisées avec les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es, pour le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement confisque le débat

parlementaire en utilisant le 49-3.

En appliquant de façon aussi brutale le 49-3, le gouvernement, sous la pression du MEDEF, envoie un message clair sur ses intentions d'appliquer sans discussion ce projet de loi dont le contenu est une succession de mesures plus régressives les unes que les autres : inversion de la hiérarchie des normes via des accords d'entreprises dérogatoires au Code du travail, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en cause des organisations syndicales, etc...

Personne ne peut imaginer que la fonction publique sera épargnée. En effet, si les garanties collectives disparaissent dans le privé, il y a fort à craindre que les garanties collectives statutaires du public soient également remises en cause.

Cette situation inacceptable renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées les 12 et 17 mai sur tout le territoire.

C'est pourquoi, les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU, et Solidaires invitent, partout où c'est possible, l'ensemble des personnels à se réunir en assemblées générales pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU, et Solidaires appellent leurs organisations à s'inscrire largement dans les nouvelles journées de grèves et manifestations à venir, à commencer par le jeudi 19 mai 2016 afin d'obtenir le retrait du projet de loi Travail.

Fait à PARIS, le 18 mai 2016

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article : <https://solidaires.org/Projet-de-loi-Travail-le-49-3-utilise-inadmissible>